



SECTION CONSULAIRE DE FRANCE A LUXEMBOURG

8b, Boulevard Joseph II
L-1840 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 10/11/2016

Téléphone : (352).45.73.72.-1

Objet : PROCES VERBAL DU 2EME CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES SCOLAIRES 2016/2017

La séance plénière du 2^{ème} Conseil Consulaire en matière de bourses scolaires s'est tenue le 07 novembre 2016 à l'adresse suivante :

Résidence S.E.M. l'Ambassadeur 21, Rue Notre-Dame L-2240 Luxembourg

Participants :

Etaient présents :

Membr e de droit :

- Mme BIOT-STUART Carole, Conseillère Consulaire ;
- M. CHATEAU-DUCOS Alexandre, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'Etranger ;
- M. COCQUEBERT Bernard, Consul-adjoint, Chef de la Chancellerie ;
- Mme CREFF Christelle, Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle ;
- Mme DEJEANS Monique, Conseillère à l'Assemblée des Français de l'Etranger ;
- M. GIRAULT Pierre, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger ;
- M. THERET Bruno, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger ;
- M. YELDA Guy, Ambassadeur de France, Président du Conseil Consulaire

Membr e désigné :

- M. COCHET Pierre, Directeur de l'Ecole Française de Luxembourg (E.M.P.F.) ;
- M. GANNARD Julien, Président de l'A.D.F.E. (reconnue d'utilité publique) ;
- M. HIEBEL Michel, Proviseur du Lycée Vauban
- M. KREBS Eric, Président de l'U.F.E. (reconnue d'utilité publique) ;
- Mme LAMBOT Stéphanie, Présidente de l'A.P.E. du Lycée Vauban ;
- M. SIMONELLI Alain, Directeur de l'Ecole Privée Notre Dame Sainte Sophie ;

Experts :

- M. THIERCELIN Gabriel, Président de la Société Française de Bienfaisance au Luxembourg
- M. DELALLE Alain, secrétaire de séance ;

Absents :

- M. BÉCHEREL Franck, Président du Conseil d'Administration du Lycée Vauban, absent, non excusé ;
- M. DECALF Vincent, Président du Conseil d'Administration de l'Ecole Française de Luxembourg, absent, excusé et représenté par M. Pierre COCHET, Directeur de l'Ecole Française de Luxembourg ;
- Mme HEISBOURG Martine, Directrice administrative de l'E.P.N.D., absente excusée et représentée par M. SIMONELLI Alain, Directeur de l'Ecole Privée Notre-Dame Sainte Sophie

Ont été remis aux membres de la commission locale les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Télégramme de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes

Première partie avant examen des dossiers individuels

Le Conseil Consulaire des bourses tardives, pour l'année 2016-2017, s'est réuni le 7 novembre 2016 à 17h à la Résidence de S.E.M. l'Ambassadeur sise 21, Rue Notre-Dame à Luxembourg. Le Président a remercié tous les membres du Conseil d'être présents en cette 2ème session. Il a rappelé, à l'ensemble du Conseil, qu'en acceptant de participer à cette réunion, ils s'engageaient solennellement à respecter le principe de confidentialité qui régissaient les débats, raison pour laquelle tous les dossiers nominatifs (fiches familles et enfants) ont été récupérés en fin de séance. M. l'Ambassadeur a résumé les travaux de la première Commission Nationale du printemps et a souligné que cette Instance a accepté toutes les propositions des membres de ce Conseil. Il a également détaillé les instructions de cadrage pour cette session d'automne et a rappelé les seuils d'exclusion tant pour le patrimoine immobilier que pour l'épargne. Par ailleurs, le Président a précisé aux participants qu'ils pouvaient proposer des modulations de quotités théoriques mais dans le strict respect de l'enveloppe budgétaire dévolue à ce Poste et que toute modification des allocations à la hausse devrait impérativement être compensée par une ou plusieurs modulations à la baisse sur d'autres dossiers présentés. A ce propos et pour mener à bien cette réunion, notamment afin de présenter de manière pérenne l'ensemble des besoins sollicités par les familles, il a indiqué à l'audience, l'acceptation par l'Agence d'un dépassement de 22.042,32€ par rapport à la dotation initialement prévue de 52.829,59€ soit une enveloppe globale, pour l'ensemble de la campagne boursière, portée à 75.000€. M. l'Ambassadeur a ensuite porté une attention particulière sur la nécessité de préserver l'aide aux familles les plus fragiles (familles monoparentales avec un ou deux enfants) dans le sens où le quotient familial leur était plus défavorable. Il a ensuite invité les membres du Conseil à passer à l'étude des dossiers (nouvelles demandes ainsi que les dossiers ajournés) et passé la parole au secrétaire de séance.

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

En résumé, le Conseil a examiné 21 demandes de bourses (14 nouvelles demandes et 3 dossiers ajournés en 1ère instance) dont 13 ont été acceptées. 5 demandes ont été refusées au motif que les revenus déclarés n'ouvraient pas droit à l'allocation d'une bourse. A noter que 2 dossiers (3 enfants) qui auraient pu prétendre à une allocation ont été écartés à l'unanimité par les membres du Conseil. Il s'agit des familles (cf. commentaires dossiers). Par contre, le Conseil a estimé revoir à la hausse les dossiers des familles respectivement à hauteur de 60, 75 et 100% (cf. commentaires dossiers) dont les détresses sociales et familiales paraissent préoccupantes. Le montant de l'ensemble des propositions acceptées par la 1ère Commission Nationale et le second Conseil Consulaire serait de 67.477,91€ en deçà de 7.522,09€ de l'enveloppe accordée à ce Poste à la fin du dialogue de gestion. Pour information, il est rappelé à l'Agence la mise en place par le Lycée Vauban d'un fonds d'aide à la scolarité. Cette aide vise, principalement et de manière sporadique, des demandes de bourses émanant de familles qui ne répondraient pas aux critères d'attribution fixés par l'Agence (anticipation de situation particulière ou atypique) ou de familles qui ont été déboutées de leur demande par le Conseil Consulaire en raison de l'incohérence entre les éléments financiers déclarés et le train de vie observé de ces familles (obtention d'un prêt bancaire conséquent et incohérent par rapport aux possibilités de remboursement). Dans un contexte particulièrement difficile, on ne peut s'empêcher de constater la tendance à la baisse des aides allouées à la scolarité, principalement en raison d'un durcissement des conditions d'octroi (IPA non revalorisé par rapport à l'an passé et non prise en compte d'un point de charge supplémentaire en cas de garde alternée). A cet effet, il convient de constater que même des familles, qui ne percevraient que le revenu minimum garanti au Luxembourg, sorte d'équivalent du RSA français, ne peuvent obtenir une bourse complète par le simple calcul de la quotité théorique et que, dans ces cas, le Conseil doit jouer pleinement son rôle arbitral. Cette année encore, les membres du Conseil consulaire ont fait preuve d'une grande rigueur dans le cadre de l'examen des demandes qui leur ont été soumises. Le caractère consensuel des débats, où il n'a pas été nécessaire de recourir au vote, et l'esprit de responsabilité animant les travaux ont permis de trouver un juste équilibre entre les moyens alloués et la capacité de contribution des familles. En conséquence, il apparaît opportun de signaler à l'Agence que, dans un climat financier terni par la crise économique que subit le continent européen, un certain nombre de dossiers actuels pourraient faire appel des décisions du Conseil et qu'au vu des crédits retournés à l'Agence (plus de 7.500€ par rapport à l'enveloppe), il serait souhaitable que l'Agence examine ces hypothétiques demandes avec bienveillance. Avant de clôturer la réunion, M. l'Ambassadeur a remercié l'ensemble des membres présents pour leur disponibilité et pour les avis et commentaires utiles formulés lors de ces débats. La séance a été clôturée à 18h20./.



Bernard CÔCQUEBERT
 Consul Adjoint
 Chef de Chancellerie